

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020</p>
--

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, GENG Caroline, ZOELLE Jean-Denis, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny, MUNCH Pascal, UEBERSCHLAG Franck.

Absent excusé : M. FRISCH Guillaume.

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Julie.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 24 août 2020
2. Urbanisme
3. Travaux RD 16 et enfouissement de la ligne haute tension
4. Chasse : nouveau permissionnaire
5. PLU
6. Divers

1. - APPROBATION du PV de la REUNION du 24 août 2020

Le procès-verbal expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. - URBANISME**2.1. Documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Schrutt Eric	19, rue de Bâle	Clôture + muret	Favorable
DP Grafouillère Aurélien	2, rue des Prés	Piscine enterrée	En cours
DP Grafouillère Aurélien	2, rue des Prés	Pergola	En cours
DP Grafouillère Aurélien	2, rue des Prés	Clôture en bois	En cours
PC Wacker Dirk	15, rue de Bâle	Maison d'habitation	En cours

3. – TRAVAUX RD 16 et Enfouissement de la ligne haute tension

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux :

- les câbles du raccord de la rue du Gué au virage vers Ranspach le Haut ont été enfouis,
- aucune date n'a été communiquée concernant l'enlèvement des poteaux électriques des toits des maisons,
- le plateau au carrefour rue de Bâle/Muespach a été relevé, les traçages et panneaux suivront : le chantier devrait être achevé vers la fin du mois d'octobre.

4. - CHASSE

3.1. – Nomination d'un permissionnaire de la chasse

M. HERMANN Claude, Président de NEMROD KNOERINGUE, adjudicataire de la chasse communale de KNOERINGUE, souhaite s'adjoindre un nouveau permissionnaire pour la période de chasse courant jusqu'au 1^{er} février 2024. Il s'agit de :

- M. Jérémy SCHOLLER, domicilié 28, rue de Ferrette, 68220 FOLGENSBOURG

Le Conseil Municipal, après examen des pièces du dossier, constate que le permissionnaire a son séjour principal à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la nomination de M. Jérémy SCHOLLER au titre de permissionnaire de la chasse communale, sous réserve de l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

5. PLU

Monsieur le Maire remet à l'ensemble des membres du Conseil le projet de PLU modifié, qu'il soumet à leurs lectures et réflexions. Une réunion de finalisation sera organisée le 7 octobre 2020.

6. DIVERS

6.1. – Prime exceptionnelle pour assurer la continuité de services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

CONSIDERANT qu'en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles elle a été soumise pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de COVID 19, madame Corinne PARADIS a dû faire face à un surcroît de travail significatif,

CONSIDERANT que l'article 8 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale d'instaurer une prime exceptionnelle à ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire,

CONSIDERANT que dans la collectivité Madame PARADIS, en raison de ses fonctions de secrétaire de mairie et pour assurer la continuité du fonctionnement des services ont dû faire face à un surcroît de travail significatif,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'instituer la prime exceptionnelle à Madame Corinne PARADIS
- Le montant maximum attribué est fixé à 1000 €.

6.2. – Convention de mise à disposition de terrain communal

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par Enedis, des travaux sont envisagés et nécessitent la mise à disposition par la commune d'une partie (15 m²) de la parcelle 27 située en section 12 (Maiacker) pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ladite parcelle.

6.3. – Droit de Prémption Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le droit de préemption urbain dans toutes les zones du PLU sauf les zones A et N.

6.4. – Ecole ABCM

Monsieur le Maire fait savoir que 6 enfants de Knoeringue fréquentent actuellement l'école ABCM de Muespach.

Une discussion s'engage ensuite sur le devenir de l'école de Knoeringue, village membre de SLA, au sein du groupe scolaire de Muespach qui dépend lui de la Communauté de Communes du Sundgau (Altkirch). La problématique des frais imputés aux enfants issus de SLA reste d'actualité, y compris celle des effectifs.

6.5. – Employé communal

Monsieur STENGEL Aimé a été recruté en tant qu'ouvrier communal pour une durée de 6 mois, sous contrat avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, à raison de 3 jours de travail par semaine.

6.6. – Fête des Aînés

En raison du Coronavirus et des mesures sanitaires qu'il convient de prendre pour s'en protéger, la Fête traditionnelle des Aînés ne pourra se tenir cette année. L'équipe municipale mène toutefois une réflexion sur une autre marque d'attention qui pourrait être faite à nos Aînés, sans que ces derniers ne soient exposés pour autant à des risques potentiels de contamination.

6.7. – CPI (Corps de Première Intervention) et cérémonie

Toujours pour les mêmes raisons sanitaires, et compte tenu des restrictions actuelles, il n'est pas certain que puissent être organisées les cérémonies de commémoration de l'Armistice au mois de novembre, ainsi que la remise des médailles aux Sapeurs-Pompiers concernés par une décoration. Une réunion de la Commission Communale Consultative des SP Volontaires doit être tenue durant le mois d'octobre pour débattre du sujet.

6.8. – Aire de jeux

Où l'exposé de Madame Caroline GENG, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir une table, un banc et une poubelle qui seront posés à proximité de l'aire de jeux afin de permettre aux parents accompagnants de veiller sur leur progéniture de façon plus confortable. Il convient cependant de mettre en place des mesures visant à réduire les nuisances sonores rapportées par certains riverains, générées surtout par des adolescents après 17h00 (au retour du collège).

Monsieur le Maire fait savoir que, conformément aux règles de sécurité en vigueur, un grillage rigide de couleur anthracite de 1 mètre de haut sera posé tout autour de l'aire de jeux sur des bordures en béton.

6.9. – Bulletin d'Informations et compte Facebook

La commission de la communication présente la nouvelle mouture de ce que sera le prochain bulletin d'informations et informe les membres présents de la création d'un compte Communal Facebook.

6.10. – Financement des travaux de sécurisation : prêt bancaire

Il convient, afin de finaliser les travaux de sécurisation, de contracter un emprunt de 250 000.00 €, pour préserver, conformément aux prévisions budgétaires, l'équilibre financier des comptes communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre attache auprès des établissements bancaires et entamer les démarches visant à l'octroi d'un emprunt.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25

<p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 28 septembre 2020</p>

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 24 août 2020
2. Urbanisme
3. Travaux RD 16 et enfouissement de la ligne haute tension
4. Chasse : nouveau permissionnaire
5. PLU
6. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
GENG Caroline	2^{ème} adjoint		
ZOELLE Jean-Denis	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
FRISCH Guillaume	Conseiller Municipal	Absent	
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MERTZ Julie	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
UEBERSCHLAG Franck	Conseiller Municipal		